



**Convention
Billetterie de tiers**

CONVENTION DE BILLETTERIE 2023

Ref.

Entre :

La communauté de communes Vie et Boulogne ,
Située 24 rue des Landes, 85170 Le Poiré-sru-Vie
Représentée par Guy PLISSONNEAU, dûment habilité à signer la présente convention par la
délibération n°2022D46 du conseil Communautaire en date du 21 mars 2022,
Ci-après dénommée la Communauté de communes,
D'une part,

Et :

L'Association / la mairie
Dont le siège social est situé
Représentée par (prénom NOM, fonction)
Ci-après dénommée l'organisateur,
D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

1- Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place, de réservation et
de vente de la billetterie;
Ce service entre dans le cadre de la Régie de l'Office de Tourisme de vente de billetterie pour le
compte de tiers.

2- Engagement de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes, via son Office de Tourisme, s'engage à assurer la réservation
et la vente des billets de (nom de l'événement)..... qui se déroulera du..... au ,
À

- Date, titre, lieu et horaire de la représentation/ animation 1
- Date, titre, lieu et horaire de la représentation/ animation 2
- etc

3- Engagement de l'organisateur

L'organisateur s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à la gestion des billets
(tarifs, horaires, nombre de places, infos pratiques, programmes...)
L'organisateur s'engage à faire figurer le logo et les coordonnées de l'Office de Tourisme sur ses
supports de promotion et de communication.
Il s'engage également à tenir l'Office de Tourisme informé de toute modification du programme
de la manifestation.

4- Prix des billets

- Tarif plein
- Tarif(s) réduit(s)
- etc

5- modalités

5-1 mise en place de la billetterie

5-1-1 La billetterie, numérique, sera mise en place par l'Office de Tourisme avec Open Billet. Elle sera disponible en ligne sur le site www.tourisme-vie-et-boulogne.fr, pour chaque représentation jusqu'à la veille de celle-ci.

Il s'agit d'une billetterie sans placement, il n'y a pas de plan de site joint à la convention.

L'organisateur fixe et communique à l'Office de Tourisme le nombre de billets disponibles à la vente.

L'Office de Tourisme fera un point régulier sur les ventes avec l'organisateur, qui pourra le cas échéant réviser le nombre de places disponibles à la vente.

5-1-2 (*si nécessaire*) L'organisateur disposera d'un accès à un Open Billet pour effectuer des ventes sur place, qu'il encaissera directement.

5-2 réservation

La réservation pourra se faire

- En ligne sur www.tourisme-vie-et-boulogne.fr
- par téléphone au 02 51 31 89 15
- à l'accueil de l'Office de Tourisme situé 2 avenue de la Gare, 85190 Aizenay, aux heures d'ouverture, du au

Les règlements se feront le jour de l'achat du billet, en espèces, en cartes bancaires, en ligne (pour les réservations sur le site internet), en chèques à l'ordre de la Régie Office de Tourisme ou en chèques vacances.

En échange, l'Office de Tourisme remettra le billet imprimé ou en version numérisée.

L'Office de Tourisme effectue la réservation et la vente des billets jusqu'à la veille de chaque représentation.

L'organisateur effectue la vente des billets sur place le jour de chaque représentation.

6- Règlement et frais de réservation

À l'issue des représentations, l'Office de Tourisme fera un état des ventes et encaissements par spectacle.

L'organisateur établira alors une facture à la Régie de l'Office de Tourisme, correspondant aux ventes, **déduction faite des frais de commission de ...€.**

La facture sera réglée directement par la Régie de l'Office de Tourisme, par chèque à l'ordre de l'organisateur.

7- Durée de la convention

La présente convention est conclue de sa date de signature à la date de fin des représentations, soit jusqu'au JJ mois AAAA.

8- Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Dans ce cas il se chargera du remboursement des places achetées par les spectateurs.

9- Contacts

- Pour l'Office de Tourisme,

Véronique Lapeyre, régisseuse, 02 51 31 89 15, veronique.lapeyre@vieetboulogne.fr



Convention
Billetterie de tiers

Pour l'organisateur,
Prénom, Nom, fonction, tél et mail

Fait à.....le.....

Pour l'Organisateur,

Pour la communauté de
communes